

1. C'est quoi les Bureaux d'Accueil à la Victime ?

Les Bureaux d'Accueil à la Victime découlent du partenariat établi entre AIMA, I.P et la Comissão para a Cidadania e a Igualdade de Género (CIG)[*Commission portugaise pour la Citoyenneté et l'Égalité de Genres*] et ils garantissent, de façon intégrée et continue, un soutien et une orientation personnalisée pour les personnes migrantes ou requérants et bénéficiaires de protection temporaire ou internationale, les victimes de violence domestique et/ou de pratiques traditionnelles néfastes (mutilation génitale féminine, mariages d'enfants, forcés et précoces) avec l'objectif de protéger et sauvegarder.

L'opérationnalisation des Bureaux d'Accueil à la Victime découle du partenariat de AIMA, IP, avec des organismes qui connaissent de façon précise ces matières, d'où le fait que l'accueil et l'action de ces Bureaux soient assurés par des professionnels qui possèdent une formation de Technicien d'Aide à la Victime.

2. Où sont localisés les Bureaux d'Accueil à la Victime de AIMA?

L'emplacement des Bureaux d'Accueil à la Victime de AIMA est situé dans **3 circonscriptions différentes:**

▪ Guichet AIMA Porto

Adresse : Av. de França, 316 - Edifício Capitólio, 4050-276 Porto

Veillez consulter la carte: <https://maps.app.goo.gl/MFjZ3nZxWdiXq9Ex7>

Horaire: de 09h00 à 17h00

▪ Guichet AIMA Lisboa II

Adresse: Rua Álvaro Coutinho, 14, 1150-025 Lisboa

Veillez consulter la carte: <https://maps.app.goo.gl/of9Jog4widjD9a6E8>

Horaire: 09h00 - 17h00

- **Guichet AIMA Faro**

Adresse: Largo Dr. Francisco Sá Carneiro – Mercado Municipal – Loja do Cidadão 1.º
Piso, 8000-151 Faro

Veillez consulter la carte: <https://maps.app.goo.gl/v3rrqdW5Y1YWWSFg9>

Horaire: 09h00-17h00

3. Comment puis-je prendre un rendez-vous avec un Bureau d'Accueil à la Victime de AIMA?

Vous pourrez prendre rendez-vous:

- Par courrier électronique, en fonction de la région où vous vous trouvez:
gav.porto@aima.gov.pt; gav.lisboa@aima.gov.pt; gav.faro@aima.gov.pt.
- En vous rendant en personne aux Guichets de AIMA, pour un accueil sans rendez-vous. Si c'est le cas, la prise en charge de cet accueil sera assurée en fonction de la capacité quotidienne des accueils sans rendez-vous.

4. Qui peut demander de l'aide au Bureau d'Accueil à la Victime de AIMA?

Ceux qui peuvent demander de l'aide aux Bureaux d'Accueil à la Victime de AIMA sont toutes les personnes migrantes, requérants ou bénéficiaires de protection internationale ou temporaire (ressortissants de l'Ukraine) et leurs descendants, les victimes de violence (domestique et/ou basé sur le genre) et de pratiques traditionnelles néfastes (mutilation génitale féminine/ excision; mariages d'enfants, précoces et forcés)

5. Quelles sont les mesures qui sont mises en place par les Bureaux d'Accueil à la Victime pour soutenir les victimes de violence ?

Les Bureaux d'Accueil à la Victime développe les **actions suivantes**:

- Accueil personnalisé;
- Information, éclaircissement et conseil;
- Évaluation et Gestion des risques;
- Plan de Sécurité;
- Médiation ;
- Orientation.